

**CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT DE SAONE-ET-LOIRE (CAUE)
6 Quai Jules Chagot – BP 225
71308 MONTCEAU-LES-MINES CEDEX**

**Rapport du
commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'attention des membres de l'Assemblée Générale de l'Association CAUE,

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 1^{er} juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les charges et produits enregistrés au compte de résultat ont été constatés par le biais d'une revue analytique et de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité des enregistrements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MONTCEAU-LES-MINES,

L'AN DEUX MILLE VINGT,
LE 29 JUILLET

AUDITIS

Représentée par Sylvain CASTELLANI

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Dijon

BILAN - ACTIF

CAUE DE SAONE ET LOIRE - 71300 MONTCEAU LES MINES
SIRET 32055437100023

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

			Exercice N				Exercice N - 1	
			Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC			
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 821	AG	7 821		
		Fonds commercial	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	6 767	AK	6 767		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 398 037	AQ	403 293	994 744	1 052 464
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	107 289	AU	88 312	18 977	16 824
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	59 788	BE		59 788	58 910
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières		BH		BI				
TOTAL (II)			BJ	1 579 701	BK	506 192	1 073 509	1 128 198
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés	BX		BY			
		Autres créances	BZ	164 054	CA		164 054	262 324
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	50 979	CE		50 979	50 811
DIVERS	Disponibilités	CF	400 110	CG		400 110	274 359	
	Charges constatées d'avance	CH	5 658	CI		5 658	5 269	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	620 801	CK		620 801	592 763	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 200 502	1A	506 192	1 694 310	1 720 961	

BILAN - PASSIF

CAUE DE SAONE ET LOIRE - 71300 MONTCEAU LES MINES
SIRET 32055437100023

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB		
	Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	762	762
	Report à nouveau	DH	1 409 063	1 419 730
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	436	(10 667)
	Subventions d'investissement	DJ	63 996	67 771
	Provisions réglementées	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 474 257	1 477 596
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	105 478	124 698
	Emprunts et dettes financières divers	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 187	6 210
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 462	69 919
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
	Compte régul. Produits constatés d'avance	EB	45 926	42 537
	TOTAL (IV)	EC	220 053	243 364
	Écarts de conversion passif (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 694 310	1 720 961

AUDITIS
société de
Commissaires aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

CAUE DE SAONE ET LOIRE - 71300 MONTCEAU LES MINES
SIRET 32055437100023

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Exercice N				Exercice N - 1	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens	FD	401	FE	FF	401	171
		FG		FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets	FJ	401	FK	FL	401	171
	Production stockée				FM		
	Production immobilisée				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	691 838	710 684
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				FP	1 997	9 586
	Autres produits				FQ	62 378	53 544
	Total des produits d'exploitation (I)				FR	756 614	773 985
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS		
	Variation de stock (marchandises)				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU	959	1 371
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				FV		
	Autres achats et charges externes				FW	111 854	114 777
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX	34 362	33 864
	Salaires et traitements				FY	399 475	406 555
	Charges sociales				FZ	158 305	175 377
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements - dotations aux provisions			GA	60 921	61 304
					GB		
					GC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			GD		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE		
	Autres charges				GF	765 875	793 248
	Total des charges d'exploitation (II)				GG	(9 261)	(19 263)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				GJ	411	809
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés				GL	1 046	348
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	1 458	1 157
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ		
	Intérêts et charges assimilées				GR	1 229	1 388
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	1 229	1 388
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						229	(230)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						(9 032)	(19 493)

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

CAUE DE SAONE ET LOIRE – 71300 MONTCEAU LES MINES
SIRET 32055437100023

Période N du 01/01/2019 au 31/12/2019
Période N-1 du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 943	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	12 156	9 276
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD	17 099	9 276
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE		450
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	7 467	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	7 467	450
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	9 632	8 826
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ		
Impôts sur les bénéfices		HK	164	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	775 171	784 418
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	774 734	795 085
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	436	(10 667)

AUDITIS
société de
Commissaires aux Comptes

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31.12.2019

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

« Evènements significatifs postérieurs à la clôture » d'une information au titre des impacts du Covid-19.

« La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

L'Association constate que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020.

1. RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2019, ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

- La contribution de 450 000 € attribuée par le Département est constante par rapport à 2018.
- En ce qui concerne les mouvements du personnel : 2 architectes et 2 conseillers énergie en CDI ont quitté le CAUE ; deux salariés en CDD ont été recrutés. En complément, pour honorer la convention signée avec le Département de Saône-et-Loire sur le Grand Site de Solutré, un architecte a rejoint l'équipe du CAUE.
- Pour palier les nombreux déplacements liés aux différentes missions et relations avec les partenaires (ex Union Régionale des CAUE de Bourgogne-franche-Comté...) un véhicule supplémentaire a été acquis.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations et amortissements

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, en fonction de la durée de vie prévue :

- . Logiciels : 1 à 4 ans,
- . Aménagements : 4 ans,
- . Mobilier et matériel de bureau : 3 à 5 ans.
- . Véhicules : 5 ans et 3 ans
- . Bâtiment : 30 ans
- . Gros œuvre : 80 ans
- . Charpente : 60 ans
- . les autres lots varient entre 50 et 4 ans

La dotation aux amortissements, calculée linéairement sur la durée probable d'utilisation des biens, s'établit à **60 921 euros**.

3.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3. Charges constatées d'avance

5 658 euros

3.4. Disponibilités

Les valeurs disponibles figurant à l'actif sont en concordance avec les positions des organismes financiers, compte tenu des états de rapprochement.

3.5. Emprunts et dettes

La fraction de l'emprunt à échéance à plus d'un an s'élève à :

86 085 euros

Le capital de l'emprunt restant dû au 31.12.2019 s'établit à :

105 478 euros

3.6. Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se ventilent en :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

5 187 euros

Dettes fiscales et sociales

63 462 euros

TOTAL

68 649 euros

3.7. Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les différents postes de l'actif se ventilent en :

Taxes et subventions à recevoir

164 054 euros

3.8. Produits constatés d'avance

Sont composés - de subventions

13 457 euros

- d'une aide commerciale à la location de copieur

20 669 euros

- d'un acompte de la subvention Ademe

11 800 euros

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Effectif moyen

Cadres : 8

Employés : 4

Equivalent temps plein : 10,58

CAUE DE SAÔNE-ET-LOIRE
6 quai Jules Chagot
71300 MONTCEAU LES MINES

AUDITIS
société de
Commissaires aux Comptes

CRÉDIT BAIL au 31.12.2019

	Terrains		Installations Matériel Outillage	Matériel de transport	TOTAL
Montant en charge de l'exercice			CM CIC		18 010 euros
			BNP Paribas		16 210 euros
				CREDIPAR	1 972 euros
Total 2019					36 192 euros
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			34 327 euros	2513 euros	36 840 euros
- à plus d'un an et cinq ans au plus			24 912 euros	5 550 euros	30 462 euros
- à plus de cinq ans					
TOTAL					67 302 euros